

Bulletin d'adhésion 2021-2022

Partagez la culture, faites un don !

Vous êtes un particulier, vous souhaitez soutenir la création, découvrir les coulisses des spectacles, assister à des rendez-vous artistiques et privés autour des créations, **adhérez au Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté !**



Alice Cointe, Chargée du mécénat et référente du Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté
alice.cointe@theatreliberte.fr / 04 98 07 01 03

Je souhaite adhérer au Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté et ainsi devenir :

Membre(s) actifs(s)

Solo : 250€ (coût réel : 85€*)

Duo : 400€ (coût réel : 136€*)

Membre(s) bienfaiteur(s)

Solo : 550€ (coût réel : 187€*)

Duo : 800€ (coût réel : 272€*)

Membre(s) philanthrope(s)

Solo 1 200€ (coût réel : 408€*)

Duo 2 000€ (coût réel : 680€*)

Bénéficiez de nombreuses contreparties liées à la découverte du processus créatif.
Pour en savoir plus, consultez le tableau des contreparties au verso.

Coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Si duo : Nom, Prénom :

Remerciements

Garder l'anonymat Figurer parmi les donateurs

Dédier ce don à

Date et signature :

Montant TOTAL du don : €

Modalités du don

En choisissant d'intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté, vous soutenez deux structures. L'adhésion se faisant exclusivement par chèque¹, le montant de votre don est à diviser en deux chèques équivalents :

- Un premier à l'ordre du Liberté
- Un second à l'ordre de Châteauvallon

Les deux chèques devront être transmis par courrier avec ce bulletin à l'attention du Théâtre Liberté, service mécénat, Grand Hôtel, place de la Liberté, 83 000 Toulon.

Deux reçus fiscaux vous seront transmis à l'adresse indiquée.

Exemple : vous souhaitez devenir mécènes actifs duo et ainsi faire un don de 400€, vous réalisez un chèque de 200€ à l'ordre du Théâtre Liberté et un autre de 200€ à l'ordre du CNCDC Châteauvallon que vous transmettez par courrier avec ce bulletin à l'adresse ci-dessus.

* **Fiscalité et Mécénat** : Pour chaque don les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu imposable).

¹ Nous étudions sur demande les possibilités de paiement échelonné, pour ce faire contactez Alice Cointe.